



COSOB

La COSOB vise la notice d'information portant sur la constitution, par appel public à l'épargne, d'une société par actions dénommée GroDesto Innovation spa, dont le capital social à souscrire s'élève à 200 millions de DA

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a accordé, en date du 27 avril 2022, son visa à la notice d'information portant sur la constitution, par appel public à l'épargne, d'une société par actions dénommée GroDesto Innovation spa. Le nombre d'actions à émettre est de 200.000 actions, d'une valeur nominale de 1000 DA chacune. Le capital social à constituer est de 200 Millions de DA.

Les actions de la société GroDesto Innovation spa sont des actions ordinaires nominatives divisées en deux catégories :

- + La première catégorie **A** (37,5% du capital) constituée de soixante-quinze mille (75.000) actions numérotées de 1 à 75.000 ayant un droit de vote double au nombre d'actions détenues;*
- + La seconde catégorie **B** (62,5% du capital) constituée de cent vingt cinq mille (125.000) actions numérotées de 75.001 à 200.000 dont le nombre de droits de vote est égal au nombre d'actions détenues, et ayant un privilège à la souscription, en priorité, aux nouvelles actions ou obligations à émettre.*

La période de souscription des actions est fixée du 05 mai au 31 août 2022 inclus avec possibilité de clôture anticipée, avant l'expiration de ce délai, en cas de souscription intégrale.

La souscription des actions objets de cette émission est ouverte aux personnes physiques et personnes morales. Le nombre minimal d'actions à souscrire par personne est de 125 actions. Les souscripteurs sont avisés qu'ils sont soumis à l'obligation de conserver leurs actions pendant une période de deux (02) ans à compter de la date d'immatriculation de la société au Centre National du Registre de Commerce.

La société GroDesto innovation spa est une plateforme logistique de gestion et de distribution des produits de grande consommation en Algérie. Le projet a reçu le label "Projet Innovant", délivré le 12 août 2021, par le Comité national de labélisation des "Start-up", des "Projets innovants" et des "Incubateurs", présidé par le Ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie de la connaissance et des Start up.